PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## **DECRET N°2010-628 DU 31 DECEMBRE 2010**

portant mise en disponibilité de Monsieur **Fortuné DAKO**.

## CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu la décision-loi n°89-006 du 12 avril 1989 modifiant et complétant la loi n°86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents permanents de l'Etat;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Sur rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session des 18 et 28 juillet 2008 ;
- Le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 29 décembre 2010.

6 3

## DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: A titre de régularisation et conformément aux dispositions de l'article 114 nouveau de la décision-loi n°89-006 du 12 avril 1989 modifiant et complétant la loi n°86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents permanents de l'Etat et de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Monsieur **Fortuné DAKO**, Magistrat, est placé en position de disponibilité.

<u>Article 2</u>: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 18 février 2008 et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

Idriss L. DAOUDA

Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS: PR6 AN4 CS2 CC2 CES2 HAAC 2 HCJ 2 MJLDH-PPG 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGGM-DCF-DGTCP-DGIG-DGDDI 5 BN-DAN-DLCS 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP2 JO1.

a 1